PIGEON, PIGEON & Cie

RUE RIDEAU

BALANCE DU STOCK D'ETÉ
BALANCE DU STOCK D'ETÉ
AU PRIX COUTANT
AU PRIX COUTANT
PIGEON, PIGEON & CIE.,
RUE RIDEAU.

ETOFFES A ROBES PALES
ETOFFES A ROBES PALES
PIGEON, PIGEON & CIE.,
RUE RIDEAU.

PARASOLS AU PRIX COUTANT
PARASOLS AU PRIX COUTANT
PIGEON, PIGEON & CIE.,
RUE RIDEAU.

DENTELLE AU PRIX COUTANT
DENTELLE AU PRIX COUTANT
PIGEON, PIGEON & CIE.,
RUE RIDEAU.

BRODERIES AU PRIX COUTANT
BRODERIES AU PRIX COUTANT
PIGEON, PIGEON & CIE.,
RUE RIDEAU.

MOUSSELINE au Prix COUTANT
MOUSSELINE au Prix COUTANT
PIGEON, PIGEON & CIE.,
RUE RIDEAU.

GANTS AU PRIX COUTANT
GANTS AU PRIX COUTANT
PIGEON, PIGEON & CIE.,
RUE RIDEAU.

BAS AU PRIX COUTANT
BAS AU PRIX COUTANT
PIGEON, PIGEON & CIE.,
RUE RIDEAU.

TWEEDS Halifax au Prix COUTANT
TWEEDS Halifax au Prix COUTANT
PIGEON, PIGEON & CIE.,
RUE RIDEAU.

TAPIS DE CHANVRE à 9c
TAPIS DE CHANVRE à 9c
TAPIS DE CHANVRE à 9c
TAPIS DE CHANVRE à 9c
PIGEON, PIGEON & CIE.,
RUE RIDEAU.

TAPIS A ESCALIERS à 8c
TAPIS A ESCALIERS à 8c
TAPIS A ESCALIERS à 8c
TAPIS A ESCALIERS à 8c
PIGEON, PIGEON & CIE.,
RUE RIDEAU.

PIGEON, PIGEON & CIE

RUE RIDEAU

Dans la Capitale

Menus faits.

—Le Rév. P. Filiatre est en route pour revenir au Canada.

—Nous avons eu la visite ce matin à nos bureaux de M. Elzéar Bédard, gérant du *Courrier du Canada*, Québec.

—Le rouleau à vapeur est en opération aujourd'hui, sur la rue Slater.

—Le Rév. P. Whelan, de l'église St Patrice est en vacances; il est remplacé par le Rev. P. Durant O. M. I.

—Les cultivateurs rapportent que les récoltes seront assez bonnes, malgré la longue sécheresse; les plus grands ravages seront causés, paraît-il par les sauterelles qui sont en très nombre.

Drs. Potter & Kidd, 284, rue Wellington. 18j-1a

—Cent cinquante homme sont partis hier soir pour aller à la Baie Georgienne travailler pour le compte d'une compagnie americaine du nom de Cook Bros.

—Cette après-midi à 4 heures aura lieu le réunion des membres de la société protectrice des animaux à l'Hôtel de-Ville.

—Demain aura lieu un grand pique-nique à Kemptville pour venir en aide à l'eglise catholique de l'endroit. Ce pique nique est sous la direction du Rév. P. McDonald, curé de village et promet d'être couronné de succès.

Dans une couple de semaines les vacances seront terminées et les classes s'ouvriront. Au couvent de la rue Rideau l'ouverture est fixée au 3 semptembre et à celui de la rue Gloucester au 4.

Achetez le pain de Turnbull Bros., 265, rue Rideau. 4mal 1a

—Les cochers de place se plaigne de la mauvaise saison pour eux et en sont déjà à souhaiter l'ouverture de la session.

—L'ex-échevin O'Keefe et le solliciteur de la cité assistaient à la séance du conseil de ville hier soir.

—Les vendeurs de lait ont baissé leur prix de 8 à 6 cts depuis quelques jours par suite de la pluie qui a fait un bien considérable aux pâturages.

—Les classes travaillantes commencent déjà à craindre que l'hiver sera très rude par suite des prix élevés des vivres et du peu d'augmentation des gages dans toutes les branches.

—Les améliorations à l'intérieur de l'église St Patrice sont commencées depuis la semaine dernière. On y érigera de nouveaux autels, les fenêtres seront changées et tous les murs de même que la voûte seront repeints à neuf. Le coût estimé de ces réparations sera de près de $4000.

Les plus belles photographies chez J. B. Dorion, No. 569, rue Sussex, coin de la rue Rideau. 7m-j-n-o

—Les Italiens tapageurs qui se sont querellés dimanche soir sur la rue Rideau, comparaîtront demain matin devant le magistrat O'Gara.

—Le bazar au profit de l'orphelinat St Patrice aura lieu en octobre prochain. Les dames qui en ont charge ont déjà commencé à prélever des souscriptions à cet effet.

—Madame Alexandre Heney, de la rue York est décédée subitement hier à un âge très avansé.

—Le grand bazar Ste Anne, continu à être couronné d'un succès enviable. Hier soir la montre, comme prix d'entrée a été gagnée par Mme. Jolicœur, prtronesse du bazar. Le diner des Amis du Sacré-Cœur de Jésus a été patronisé par une grande affluence. Hier soir, le numéro 7 était le numéro gagnant.

Les plus belles photographies chez J. B. Dorion, No. 569, rue Sussex, coin de la rue Rideau. 7m-j-n-o

—Malgré la pluie, ce matin, le marché était très fourni.

—Les directeurs du bazar de Ste Anne d'Ottawa font savoir à tous les porteurs de billets de la "Table de Loterie," que les lots de cette table ne seront tirés que le 3 septembre prochain; et, qu'en conséquence, on peut attendre jusqu'au 31 août pour en faire le retour. Les autres journaux sont priés de reproduire, en particulier ceux de Montréal et de Québec.

J. P. M. LECOURT, Président,
Par ordre,
P. A. HUDON, S. c.

Pour se procurer un excellent lunch et une pension de première classe on ne pourra mieux s'adresser qu'au No. 30, rue O'Connor, chez Madame Chrisue Casey. Bons lits; bonne table; comfort général pour tous et prix raisonnable. 4j-3m

—M. Alphonse Desjardins, cocher de place, est décédé hier. Le défunt a succombé à la consomption. Les funérailles auront lieu demain à Ste Anne.

—Le thermomètre à 9.35 hrs a.m, marquait 62°, à 11.15, il marquait 64° chez Leslie rue Sparks.

—Le propriétaire du "Revere House," à l'encoignure des rues Clarence et Sussex, est à faire aubir de très grandes améliorations à cet hôtel. On y pose un toit français.

—Les travaux de remplissage du milieu de la rue King sont poussés avec vigueur et déjà cette longue artère présente une nouvelle apparence.

Guide d'adresses de Bennett's en français et en anglais

Nous avons reçu un exemplaire du nouveau Guide Original de cette section de notre comté, imprimé en français et en anglais, sur bon papier et avec types neufs. C'est un livre très utile et nous le recommandons à nos amis. Il contient l'adresse des hommes d'affaires de la ville d'Ottawa par ordre alphabétique, 36 pages d'informations diverses comprenant la liste des bureaux du gouvernement, de la cité d'Ottawa, de la Corporation, les Eglises, les Societés, etc. De plus le guide alphabétique des rues de la ville avec en plus celui des résidents et des rues de Hull. La publication de cet ouvrage a été faite par la compagnie de publication de Bennett, rue Sparks, Ottawa, et 60, rue Principale, Hull.

COURRIER DE HULL.

—M. Leroux, jeune canadien, arrivé des Etats-Unis récemment, établira sous peu, à Hull, dans les carrières de M. Tétrault, un four à chaux d'un modèle tout à fait nouveau; il pourra en retirer la chaux tous les 2½ hrs. Nos félicitations à notre jeune compatriote.

☞ Vous trouverez une bonne chaussure en Kid, pour dames, valant $3 00 pour $2 00. Souliers pour dames et jeunes filles au prix coûtant. Profitez du bon marché, parce qu'il ne durera pas toujours, chez T. ST JEAN, coin des rues Albert et Britannia, Hull.

—La nouvelle école du quartier 5, sera terminée pour le 1er septembre.

—L'ouverture des classes à Hull, aura lieu le 27 courant. Le Révd Frère Maximinien remplace le frère Régis, comme directeur. Le frère Régis étant parti pour la France.

—Le terrain que M. McLaren a acheté des Gilmour, servira à y construire un moulin à scie et une manufacture de coton. Cette nouvelle industrie donnera un élan au commerce dans le quartier 5.

—M. Watters, vieux citoyen de Hull, apparenant à la société "Watters et Parotton," vient de mourir à Ste Angélique, où il était allé en promenade. Il s'était retiré du commerce tout dernièrement, pour cause de vieillesse. Le défunt était âgé de 70 ans.

—Plusieurs personnes se sont plaints à la police, qu'à certains endroits, l'on se permettait d'arroser les passants avec les petits boyaux (hoses) en usage pour arroser les trottoirs et les jardins.

—Il y avait joyeux entrain à l'hôtel de M. J. Latour, à la Pointe à Gatineau hier. Il s'agissait d'y recevoir les *gens des noces* de M. Ant. Dumoulin, qui ont été reçus d'une manière qui fait honneur à l'hospitalité de M. Latour. Après un copieux repas pris à cet hôtel où des amusements variés, sans oublier la danse, attendaient les nouveaux époux, le couple heureux partit pour un voyage de noces, emportant un agréable souvenir des heures charmantes passées en la compagnie de M. Latour.

—Le Révd M. Faure, curé de Masham, est actuellement à Masham.

—Assemblée de la société C. M. B. A., ce soir.

—M. le notaire Gladu, sera de retour à Hull, demain.

—Une centaine d'hommes sont occupés aujourd'hui à nettoyer l'étang aux scieries de M. E. B. Eddy.

—Les jardiniers font un bon commerce de légumes dans les rues de Hull depuis qu'ils ne paient plus de taxe de marché.

—L'eau continue à baisser sur la rivière Ottawa.

—Le contrat pour les travaux d'excavation de l'aqueduc sera terminé dans deux semaines.

—Vers 10 hrs ce matin, le feu s'est déclaré dans le second étage d'une maison occupée par la famille Joseph Bilodeau, rue Chaudières, près de la carrière de M. Lester.

Une autre maison occupée par M. André Cousineau, propriétaire des deux maisons, a été réduite en cendres.

Les pompiers se sont rendus sur les lieux et ont protégé les maisons environnantes, car sans le secours de la brigade, nous aurions à enregistrer une autre catastrophe.

Malheureusement, le conseil n'a pas encore jugé à propos d'acheter un cheval pour transporter les dévidoirs aux places d'incendie, ce qui est un grand inconvénient en pareilles circonstances.

Ce matin, il a fallu chercher un cheval pendant 5 à 10 minutes, et si la corporation avait eu un cheval sur les lieux, l'on aurait pu arriver en temps pour sauver la deuxième maison incendiée.

Les pertes sont évaluées à $1,000, pas d'assurance.

CONSEIL DE VILLE.

Séance du 20 août 1888.

Présent, l'échevin Erratt, au fauteuil et les échevins Gordon, Dalgish, Hutchison, Cox, Monk, McVeity, Borthwick, O'Leary, Heney, Laverdure, Larose, Bingham, Adam, Durocher, Roger, Askwith et Henderson.

La lettre de l'avocat de la cité relativement à la réclamation de M. McKenna, pour des extras à la station du feu No. 1, est lue et entrée dans les minutes.

Lue une pétition du club St Hubert demandant au conseil de nommer un officier pour agir comme inspecteur de gibier, les pétitionnaires mentionnant le nom de M. Moreau pour remplir la charge, son salaire devant être payé par le club.

L'echevin Durocher propose, secondé par l'échevin Larose, que M. Moreau soit nommé par le conseil, se club étant tenue responsable de son salaire.

L'échevin Gordon croit qu'il vaut mieux référer cette question au comité des Règlements. Il ne s'oppose pas à la nomination mais désire que la chose soit faite d'une manière régulière.

L'échevin O'Leary est d'avis que la nomination doit être faite à condition que l'inspecteur se chargera de l'inspection de la via de cet hiver.

L'échevin Durocher propose que la chose doit être réglée de suite.

L'échevin Gordon propose en amendement, secondé par l'échevin Hutchison, que cette nomination soit referée au comité des Règlements.

L'amendement étant mis aux voix donne pour résultat un vote égal et le pro maire se déclare en faveur de l'amendement.

Pétition des contribuables de la rue St. André, s'opposant à la pose d'un tuyau d'égoût et plusieurs autres pétitions sont lues et sur proposition de l'échevin Durocher sont de nouveau renvoyés devant le comité de Santé pour reconsidération.

Une longue discussion s'engage sur ce sujet entre les échevins Heney, Durocher, Askwith, McVeity, Adam, Bingham, O'Leary et Borthwick.

L'échevin Adam croit que le Bureau de Santé a tort de vouloir forcer les résidents de la basse-ville à endurer la construction de nouveaux canaux d'égoût, tandis qu'il n'y a pas de plaintes à faire contre la plupart des rues dans lesquelles on veut faire de nouveaux canaux d'égoût.

L'échevin Bingham est d'opinion contraire et croit que l'on va trop loin lorsque l'on avance que le bureau de santé excède ses devoirs, comme membre du Bureau de Santé, il croit que le devoir de ce bureau est de voir à ce que les règlements de santé soient observés, et c'est ce qu'il a fait dans cette circonstance.

A ce point de la discussion, qui semble devoir se prolonger indéfiniment, Son Honneur demande que l'on propose une motion quelconque vu qu'il a entendu suffisamment de discours à ce sujet.

Il est ensuite proposé par l'échevin Durocher, secondé par l'échevin McVeity, que la pétition qui vient d'être lue soit de nouveau renvoyée devant le bureau de Santé, afin qu'il fasse rapport au conseil—Adopté.

Pétition de Didier Gauthier et autres demandant le rappel de la loi forçant les propriétaires de magasins de chaussures à fermer à 7 hrs tous les soirs. Référée au Comité des Règlements.

Le greffier fait lecture d'une lettre de M. A. Gobeil, en réponse à la lettre envoyée à Sir Hector Langevin, demandant que le congé civique soit observé régulièrement dans tous les Départements Publics.

Le rapport No. 10 du comité des Travaux est présenté par l'échevin Hutchison. Il est proposé par l'échevin Hutchison, secondé par l'échevin Monk que ce rapport soit adopté.

L'échevin Henderson s'oppose à l'adoption du rapport qui est néanmoins adopté.

L'échevin Durocher présente le rapport No. 8 du comite du Feu et de l'Eclairage. Proposé par l'échevin Durocher, secondé par l'échevin Cox, que ce rapport soit adopté. Adopté.

Le rapport No. 6 du comité des Propriétés est ensuite lu. L'échevin Cox propose, secondé par l'échevin Durocher que ce rapport soit adopté. Une opposition s'élève de la part de l'échevin Henderson et elle provoque une discussion auquel prennent part les échevins Gordon, Laverdure, O'Leary et Cox, au sujet de l'adoption des plans et spécifications pour la nouvelle cour de police.

L'échevin Laverdure dit que les plans ne sont pas acceptables tels qu'ils sont et qu'il regrette de ne pas avoir été present à la séance du comité lors de l'adoption des plans. Il est d'opinion que le rapport ne doit pas être adopté avant d'être renvoyé devant le comité des Propriétés pour reconsidération. Le rapport est ensuite adopté.

Le rapport No. 7 du comité de Santé est ensuite lu; il est proposé par l'échevin Askwith, secondé par l'échevin Heney, que ce rapport soit adopté.

L'échevin Henderson s'oppose à l'adoption du rapport. Il s'ensuit une discussion assez vive au sujet de la construction des canaux d'égoûts sur plusieurs rues après quoi le rapport est adopté.

Lu le rapport de l'échevin Monk au sujet des améliorations locales. Proposé par l'échevin Monk, secondé par l'échevin Cox que ce rapport soit adopté.

L'échevin Henderson s'oppose à la passation de ce rapport, quant à la construction de trottoirs de 6 pieds de largeur sur la rue Nepean.

Après des explications de la part de l'échevin Monk, ce rapport est adopté à condition qu'il y ait des fonds nécessaires pour permettre ces ameliorations.

Proposé par l'echevin Cox, secondé par l'échevin Borthwick, qu'une demande soit adressée au Gouvernement de la Province demandant qu'une loi soit passée à l'effet de forcer les compagnies de télégraphes et téléphones à poser leurs fils sous terre dans les rues de la cité d'Ottawa—adopté.

Une motion de l'échevin Borthwick, ayant été déclarée hors d'ordre par le pro-maire, le vote est pris sur la question de savoir si la décision doit être maintenue, ce qui a lieu. Et le conseil s'ajourne à 9.20.

DEVANT LE MAGISTRAT DE POLICE

Mardi 21 août — Présidence de Son Honneur O'Gara.

James Burns, conduite de désordre, coin des rues Clarence et Cobourg hier soir; ajournée à demain.

Angus Cameron, langage insultant à un M. Birch, vendredi soir $5 et $2 de frais.

Wm Kendall, pour avoir permis du bruit dans sa maison, $3 et $2 de frais ou une semaine.

Ann Kandall, même offense remise à demain.

John Lee, une vache sur la voie publique, $1 et $1 de frais.

James Kelly, même offense, même amende.

Anselme Hébert, même délit, même pénalité.

James Gudlie, même offense, même punition.

François Lafleur cheval sur la voie publique, $1 et $1 de frais.

Albert Clay, conduite de désordre sur la rue Elgin, acquitté.

Lillie Remon, accusée de tenir en compagnie de Malvina Polvin, une maison de désordre est renvoyee jusqu'à jeudi.

Matthew Lynch, possesseur d'une vache errante sur la voie, $1 et $1 de frais.

Société St. Antoine de Padoue

Mr. ADOLPHE DESJARDINS, membre de cette société, étant décédé le vingt de ce mois, les membres de la société sont priés d'assister avec insigne à l'enterrement de notre confrère, lequel aura lieu mercredi le 22 août courant à 7 heures du matin. Le convoi partira de sa dernière résidence en face de l'église Ste Anne d'Ottawa. La contribution d'une piastre à payer par suite de ce décès, devra être faite le ou avant le 27 Décembre prochain, dernier jour de séance pendant le mois résolu.

Par ordre
F. X. R. SAUCIER,
Sec-Correspondant.

DEPARTEMENT DES HARDES-FAITES!

BRYSON, GRAHAM & Cie

$3.75 Nous avons en magasin et à ordre 260 habillements d'hommes en serge bleu "Navy" valant $6.00 pour $3.75

Bryson, Graham & Cie

$5.00 Nous avons en magasin aujourd'hui 128 habillements pour hommes, (toute laine) valant $7.50 que nous nous proposons de vendre à $5.00

Bryson, Graham & Cie

$7.50 Notre assortiment à ce prix est réduit à 58 habillements et comme ils valent $10.00, tous ceux qui désirent s'en procurer feront bien de veiller attentivement.

Bryson, Graham & Cie

$10.00 Nous vendons plus d'habillements à ce prix que qui que ce soit. Ils valent $15.00 ou pas de vente.

Bryson, Graham & Cie

Assortiment d'habillements complets pour enfants, dans tous les prix

BRYSON, GRAHAM & CIE

Nos. 148, 150, 152 et 154, Rue Sparks.

Ecurie de louage d'Ottawa.

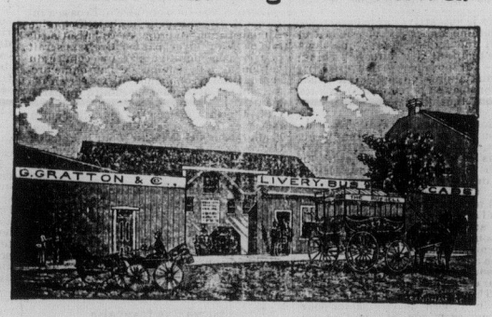

G. GRATTON, - Propriétaire
68, Rue Queen, Ottawa.

P. S.—Communication téléphonique (Wallace & Bell) Tous ordres exécutés promptement.

SALLE DE VARIETES

Secretaires, Bibliotheques, Chaises berçantes, Chaises d'etude, Chaises en tapis, Ameublements de salon, de chambre a coucher, Sofas, Canapés, lits, tapis de seconde main, Tolles-de-fenetres et rouleaux, stideaux et poeles, Miroirs, enfin tout ce qu'il faut pour meubler une maison.

532 & 534 RUE SUSSEX, JOSEPH BOYDEN

N. B. Poeles de toutes sortes.

Listes des Voteurs

Une copie de la Liste des Voteurs pour la Municipalité de la Cité d'Ottawa, a été affichée dans le bureau du Greffier de la Cité, dans la Ville d'Ottawa, le 9ème jour d'Août A.D. 1888.

Les électeurs de la Municipalité sont prés de venir examiner les dites listes et si elles contiennent des erreurs ou omissions de prendre des mesures immédiates pour les faire corriger suivant la loi.

Daté à Ottawa, ce 9ème jour d'Août A.D. 1888.

W. P. LETT,
Greffier de la Cité.

COLLEGE BOURGET

RIGAUD

La rentrée des élèves aura lieu le 5 septembre.

O. JOLY, C. S. V.
Directeur.

Le Pianoforte

NEWCOMBE

Le meilleur dans le monde.

Orgues depuis $55 en montant

CONDITIONS D'ACHATS FACILES

W. F. Coates & Cie

No 64, RUE BANK,

OTTAWA

m 21

COLLEGE D'OTTAWA

Ouvre MERCREDI, 5 SEPTEMBRE.

Les élèves externes nouveaux seront inscrits lundi 3 sept. de 9 à 12 heures a. m. et de 2 à 5 heures p. m.

Les examens des nouveaux aspirants externes auront lieu mardi 4 sept. de 9 à 12 a. m.

Les anciens élèves seront inscrits mercredi 5 septembre de 9 à 12 heures a. m.

Les classes recommenceront vendredi 7 septembre à 8.30 heures a. m. Tous les élèves devront être présents.

Pour plus amples informations s'adresser au COLLEGE

ON DEMANDE

10 ou 15 femmes ou filles trouveraient de l'emploi pour travailler à la pièce. Bons gages et travail garanti durant toute l'année. S'adresser au No. 257 rue CUMBERLAND.

Annie A. Lawyer, M.D., C.M., gradue du "Queen's University" Kingston. Bureau: 82½, rue Sparks. Residence: 122, rue Sussex, Ottawa. Spéciauté: maladies des femmes et des enfants.

FEUILLETON DU "CANADA."

LE

CONDAMNE A MORT

TROISIÈME PARTIE

FILLE ET SŒUR

III

Comme elle ne pouvait voyager seule, à cause de la faiblesse de ses jambes, elle envoya le petit Pierre, qui ne la quittait plus, chercher la mère Trémolo, la revendeuse. Celle-ci connaissait déjà tous les détails de la condamnation, Nabote n'eut pas besoin de les lui raconter. Seulement, avec des larmes plein les yeux, la pauvre enfant lui dit la difficulté où elle était. Elle voulait aller à Paris, voir sa mère, d'abord, à l'hôpital, puis l'avocat de Lauriot qui demeurait boulevard Haussmann. Puisqu'elle était seule, maintenant, puisque sa mère était frappée de paralysie, il fallait bien qu'elle s'occupât de son frère. Et il n'était que temps, si elle voulait empêcher cette horrible exécution dont Lauriot était menacé....

—Mais comment ferez-vous pour l'empêcher? disait la mère Trémolo, votre frère est condamné à mort.... c'est bien malheureux: mais, à moins que le président de la République ne le gracie, je ne vois pas....

Nabote hocha la tête et ne répondait pas. Elle avait son projet.

—Voulez-vous m'accompagner à Paris? dit-elle à la mère Trémolo.... moi toute seule, je ne pourrais jamais, je n'arriverais pas....

—Je veux bien, dit la vieille très complaisante....

C'était le lendemain de la condamnation de Lauriot.

La revendeuse alla fermer sa boutique et revint aussitôt.

—Je suis prête, dit-elle, partons.

Elle prirent l'omnibus qui fait le service de Meudon à la gare; trois quarts d'heure après elles descendaient à la gare Montparnasse. Un fiacre les conduisit à l'Hôtel Dieu: heureusement c'était jour de visite; elles n'eurent pas besoin de permission spéciale et purent pénétrer tout de suite, sans attendre, dans la salle où Justine reposait.

Appuyée sur le bras de Trémolo, Nabote s'approchait en tremblant.

Justine, immobile, ne les vit pas.

—Maman, dit l'infirme, c'est moi Denise, me reconnaissez-vous?

Mais la paralytique restait rigide et blême.

Une sœur passa et vint à Nabote:

—C'est inutile de lui parler, ma pauvre enfant, dit-elle. Jamais plus elle ne vous répondra. Elle a été frappée, hier, de paralysie....

—Au moins elle m'entend, me comprend, elle peut faire un signe...

—Elle vous entendra, vous comprendra peut-être, mais son corps restera immobile, comme vous la voyez maintenant....

—C'est épouvantable, dit Nabote, toute saisie par l'horreur et l'étrangeté de cette situation sans issue....

Car Lauriot condamné à mort, Justine seule, en se sacrifiant, pouvait le sauver. Mais Justine paralosée, morte pour ainsi dire, c'était le verdict du jury qui suivait son cours régulier, sans qu'aucune puissance au mo de pût l'arrêter, c'était l'exécution de Lauriot, l'exécution d'un innocent, infamante et atroce, à bref délai.

Et pour empêcher cette grande et irréparable injustice Nabote, infirme, pouvant se trainer à peine, Nabote, la rachitique, était seule, seule!....

Elle secoua deux fois la tête nerveusement.

—Non, non, non! disait-elle... Pour sûr, les médecins se sont trompés et ma mère finira bien par dire quelques mots .. autrement, c'est le bon Dieu qui aurait fait exprès d'arranger les choses de cette façon et il ne peut pas vouloir la mort de mon frère

Elle répéta:

—Non, non, non!

Et elle secouait sa mère, avec une sorte d'impatience....

—Maman, maman, réveillez-vous, regardez-moi...

Mais elle remuait un cadavre:

—Pauvre enfant, dit la sœur en s'en allant entre les rangées de lit; elle, infirme, sa mère, paralysée, le frère, condamné à mort, que de misères et que de larmes!...

(*A continuer*)